

en cas d'urgence ?



QUAND APPELER LES SECOURS ?

- Il y a un **danger** : pour assurer la sécurité.
- La situation est **vitale** : trouble de la conscience ou confusion, difficulté respiratoire et/ou cyanose, Douleur thoracique et/ou trouble du rythme cardiaque (irrégulier et/ou palpitations), état de choc, hémorragie ou suspicion d'hémorragie.
- **Traumatisme** de l'axe tête-cou-tronc ; immobilisation absolue requise du bassin ou des jambes ;
- Hémorragie non ou difficilement contrôlable, suspicion hémorragie interne et impossibilité de mobilisation.
- Pour une **question pratique de mobilisation** : le transport par le secouriste serait douloureux ou compliqué.



Ambulance - Pompiers -
Police - Brûlures graves
Numéro d'urgence européen

112



Centre anti-poisons

070 245 245



Croix-Rouge

105



Médecins généralistes

105



Appel des secours non-urgents
(tempêtes, inondations...)

1722